

**REUNION ORDINAIRE du 6 Avril 2021**  
**Comptes administratifs et Budgets prévisionnels**

**1. Finances : comptes de gestion 2020**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020.

**2. Finances : comptes administratifs 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2020 qui se décomposent comme suit :

a) Commune

*Fonctionnement Investissement*

Recettes :	1 443 938.68 €	Recettes :	744 600.70 €
Dépenses :	912 552.94 €	Dépenses :	454 909.65 €
Excédent	531 385,74 €	Excédent :	289 691,05 €

b) Assainissement

*Fonctionnement Investissement*

Recettes	124 737.31 €	Recettes :	121 724.13 €
Dépenses	78 662.87 €	Dépenses :	39 986.91 €
Excédent :	46 074,44 €	Excédent :	81 737,22 €

c) SPANC

*Fonctionnement*

Recettes	4 358.46 €
Dépenses	4 180.42 €
Excédent :	178 ,04 €

d) Lotissement « Le Paradis »

*Fonctionnement Investissement*

Recettes	91 052.07 €	Recettes	250 000.00 €
Dépenses	91 051.33 €	Dépenses	91 051.33 €
Excédent :	0,74 €	Excédent :	158 948,67 €

**3. Finances : affectation des résultats 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats comme suit :

pour la commune, affectation de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 531 385,74 € en recettes d'investissement et report de l'excédent d'investissement d'un montant de 299 064,53 € en recettes d'investissement ; pour l'assainissement, report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 46 074,44 € en recettes de fonctionnement et l'excédent d'investissement de 81 737,22 € en recettes d'investissement ; pour le SPANC, report de l'excédent de fonctionnement de 178,04 € en recettes de fonctionnement ; pour le lotissement « Le Paradis », report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 0,74 € en recettes de fonctionnement et report de l'excédent d'investissement de 158 948,67 € en recettes d'investissement.

**4. Finances : Budgets primitifs 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs qui se décomposent comme suit : pour la commune, un montant de 1 536 884,00 € en fonctionnement et 2 137 675,00 € en investissement ; pour l'assainissement, un montant de 137 800,00 € en fonctionnement et 231 500,00 € en investissement ; pour le SPANC, un montant de 6 000,00 € en fonctionnement ; pour le lotissement « Le Paradis », un montant de 350 652,00 € en fonctionnement et 350 649,33 € en investissement.

**5. Convention centre de loisirs St-Méen Le Grand**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion au CLSH de St Méen à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour les mercredi et les vacances scolaires.

**6. Centre culturel : Avenant mission SPS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant d'un montant de 546,00 € HT.

**7. Vote subvention familles rurales**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la subvention de 1 159,15 € pour le solde de la participation communale au centre de loisirs pour le mercredi en période scolaire.

**8. Scolarisation communes extérieures : prise en charge des frais de scolarité**

Le conseil municipal, avec 2 voix pour et 16 voix contre, refuse d'accorder la dérogation pour la scolarisation des enfants de Gaël sur des communes extérieures en maternelles et primaires.